



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avancée dans l'action internationale en vue de mettre fin à l'abattage illicite des oiseaux lors d'une Conférence de l'ONU sur la faune sauvage

Quito, 6 novembre 2014 – La chasse intensive non durable et l'abattage illicite des oiseaux migrateurs sont en vigueur dans de nombreuses régions du monde, entraînant certaines espèces au bord de l'extinction. Certains des oiseaux migrateurs affectés sont menacés d'extinction au niveau mondial, tels que le bécasseau spatule et le bruant auréole, protégés par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS), sous l'égide du PNUÉ. Lors de la 11^{ème} Conférence des Parties de la Convention (COP11 de la CMS), qui se tient actuellement à Quito, en Équateur, les pays doivent prendre des mesures visant à lutter contre l'abattage, la capture et le commerce illicites des oiseaux.

Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS, a déclaré : « La résolution de la CMS sur l'abattage illicite des oiseaux est une mesure indispensable faisant partie d'une initiative globale visant à empêcher les crimes contre les espèces sauvages dans le monde entier. En soutenant les efforts internationaux pour mettre fin à l'abattage massif des oiseaux, les Parties de la CMS peuvent contribuer à garantir la survie de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs en danger d'extinction. »

La résolution visant à empêcher l'abattage, la capture et le commerce illicites des oiseaux migrateurs, proposée à l'adoption lors de la COP11 de la CMS, appelle les Parties de la Convention à travailler ensemble pour combattre cette menace. Elle insiste sur le fait que les pays doivent s'assurer qu'une législation nationale adéquate est en vigueur et est appliquée, conformément aux lois existantes sur la protection des oiseaux.

L'une des mesures clés proposées par la résolution est la création d'une **équipe spéciale intergouvernementale en charge de l'abattage, de la capture et du commerce illicites des oiseaux migrateurs** afin de contrer ce problème. Cette Équipe spéciale soutiendra les gouvernements et autres intervenants dans la lutte contre l'abattage, la capture et le commerce illicites des oiseaux migrateurs, notamment au moyen d'échanges des meilleures pratiques, de la promotion du suivi des tendances de ces activités illégales et de la promotion du développement de plans d'action spécifiques aux niveaux régional et international.

La CMS et son Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) ont déjà aidé l'Égypte et la Libye à développer un plan d'action pour mettre fin à la pratique des chasseurs locaux de capturer des passereaux migrateurs. Bien que ce soit à l'origine une tradition ancienne, cette activité s'est intensifiée au point qu'il existe à présent une ligne de filets en nylon longue de 700 km le long de la côte méditerranéenne d'Afrique du Nord, contribuant probablement au déclin de certaines espèces.

BirdLife International mène actuellement une évaluation quantitative de l'ampleur de l'abattage illicite des oiseaux dans la Méditerranée. Des résultats préliminaires d'un peu moins de la moitié des 27 pays évalués suggèrent déjà que des dizaines de millions d'oiseaux sont peut-être tués illégalement chaque année. Chaque année, un grand nombre d'oiseaux sont tués au cours de leur

migration du printemps vers Malte, dont des rapaces, des oiseaux d'eau, des oiseaux terrestres et de nombreuses autres espèces protégées par la législation internationale.

Ailleurs dans le monde, le nombre de bécasseaux semipalmés, un oiseau migrant sur de longues distances et hivernant au Guyana, au Suriname et en Guyane française, a chuté de près de 80 pour cent au cours des 30 dernières années, notamment à cause de la chasse très répandue. Les oiseaux sont tués au moyen d'une méthode appelée « câble d'étouffement », qui consiste en un câble métallique attaché à un poteau perpendiculaire aux lignes de vol. Lorsque les oiseaux passent, le câble est actionné de haut en bas à travers la volée d'oiseaux, tuant ou blessant certains d'entre eux. Afin de stopper ce déclin spectaculaire, la stricte protection de l'espèce a été proposée lors de la COP11 de la CMS.

La chasse illicite constitue également la principale menace qui entraîne la grue de Sibérie au bord de l'extinction le long de sa voie de migration centrale entre la Fédération de Russie et l'Inde. Avec seulement 20 grues de Sibérie restantes dans la volée de Sibérie de l'ouest et 3.000 à l'est, c'est l'une des espèces les plus menacées au monde. Sous l'égide du Mémoire d'entente de la CMS sur les mesures de conservation en faveur de la grue de Sibérie, des programmes d'éducation ont été développés avec les chasseurs et les autorités locales dans le cadre d'une grande initiative de conservation en Afghanistan, au Kazakhstan, en Fédération de Russie et en Ouzbékistan le long de la voie de migration de la grue de Sibérie. Ainsi, les chasseurs se sont mis à participer au suivi et à signaler les oiseaux repérés. Les conflits avec les agriculteurs au sujet des cultures endommagées et la chasse à la grue ont diminué et la conservation de leurs habitats des zones humides s'est améliorée. Malgré ces résultats encourageants, la chasse reste la cause principale du déclin de cette espèce en danger critique d'extinction.

Jusqu'à récemment, jusqu'à 140.000 faucons de l'Amour étaient tués chaque année à Nagaland, en Inde, comme source de protéine bon marché. Pour la première année, grâce à une campagne éducative lancée par le gouvernement indien, avec le soutien du Mémoire d'Entente de la CMS sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, aucun oiseau n'a été tué en 2013.

L'adoption de cette résolution constituera une étape importante qui viendra compléter d'autres efforts collaboratifs, tels que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et en particulier les actions pertinentes menées sous l'égide de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Par ailleurs, la COP11 de la CMS est l'occasion de prendre des mesures sans précédent en matière de conservation des voies de migration internationales avec l'adoption d'un Programme de travail pour les oiseaux migrateurs et les voies de migration. Elle devrait également adopter des plans d'action ou aider des groupes de travail ou des équipes spéciales intergouvernementaux à traiter le problème de l'empoisonnement des oiseaux et à réduire les effets négatifs du développement des énergies renouvelables. En outre, l'adoption d'une stratégie de conservation pour les oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie est au programme.

Lors de la Conférence, les gouvernements envisageront également d'inclure à l'Annexe I de la Convention la grande outarde, l'oiseau capable de voler le plus lourd au monde, et devraient convenir d'un Plan d'action international en faveur du faucon sacré afin de lutter contre le commerce illégal et contribuer à rétablir les populations de cette espèce emblématique.

Notes aux rédacteurs :

PNUE/CMS

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (CMS), également connue sous le nom de Convention de Bonn, d'après la ville où le traité fut signé, travaille à la

conservation d'une grande variété d'espèces aviaires, aquatiques et terrestres en négociant et en mettant en œuvre des accords et des plans d'action par espèce. Avec actuellement 120 pays membres, la CMS est une convention en pleine croissance possédant des compétences particulières en matière d'oiseaux migrateurs. Plusieurs instruments ont été conclus sous l'égide de la CMS afin de protéger ces derniers.

www.cms.int

Le Mémoire d'Entente de la CMS sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (**MdE Rapaces**) a pour objectif de promouvoir des actions coordonnées au niveau international afin d'atteindre et de maintenir un statut de conservation favorable des oiseaux de proies migrateurs et d'inverser leur déclin.

www.cms.int/raptors/en

UNEP/AEWA

Développé sous l'égide de la CMS, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un traité intergouvernemental dédié à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie centrale, au Groenland et dans l'archipel canadien. www.unep-aewa.org

<http://www.illegalbirdkilling.aewa.info/>

Convention de Berne

La **Convention de Berne** est un instrument juridique international contraignant en matière de conservation de la nature, qui couvre la majeure partie du patrimoine naturel du continent européen et s'étend à quelques États d'Afrique. Son objectif est de protéger la flore et la faune sauvages, ainsi que leurs habitats naturels, et d'encourager la coopération européenne dans ce domaine.

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie

Toujours concernant l'abattage illicite des oiseaux, la COP a adopté aujourd'hui un ambitieux Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP - African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan), qui a pour objectif d'améliorer le statut de conservation de ce groupe d'oiseaux grâce à des actions coordonnées au niveau international et de catalyser les actions au niveau national. Le Plan d'action fournit un cadre d'action global et stratégique au niveau international afin de protéger, rétablir et gérer durablement les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats.

Directive « Oiseaux » de l'UE

La **Directive 2009/147/EC** du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 sur la conservation des oiseaux sauvages garantit une protection importante pour tous les **oiseaux sauvages d'Europe**, identifiant 194 espèces et sous-espèces comme étant particulièrement menacées d'extinction et ayant besoin de mesures de conservation spéciales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Florian Keil, Coordinateur de l'équipe de gestion de l'information commune, de communication et de sensibilisation pour les Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, tél : +49 (0)228 815 2451, +(593) (0)9 934 92508 (pendant la conférence), email : florian.keil@unep.org

Veronika Lenarz, Relations publiques, Secrétariat PNUE/CMS, tél : +49 (0)228 815 2409 ; +(593) (0)9 9911 84 42 (pendant la conférence), email : vlendarz@cms.int